

Le dispositif obligatoire

1. Une jauge est renforcée à 8m2.

Un client pour 8m2 de surface de vente ou local sans déduction des rayonnages, présentoirs ou meubles et 2 m recommandés entre chaque client d'unité sociale différente (groupe).

Une tolérance pour les personnes accompagnées (familles par ex.), ou nécessitant un accompagnement (personne âgée, adulte handicapé, etc.).

2. Une information client renforcée à l'entrée du magasin indiquant :

- Le nombre clients maximum dans le magasin
- Le rappel des consignes sanitaires :
 - Le port du masque obligatoire à partir de 11 ans, recommandé à partir de 6 ans
 - La distanciation sociale à respecter : 2 m
 - Gel hydro-alcoolique obligatoire avant d'entrer
- Les horaires d'ouverture et de fermeture
- Les heures d'affluence
- Les recommandations :
 - J'amène mon propre sac de courses
 - Je privilégie le paiement électronique
 - J'active dans le magasin l'application TOUS ANTICOVID
 - Le cas échéant, je commande en click and collect, indication des modalités de retrait

3. Un référent COVID par magasin

Il est chargé de veiller à la mise en œuvre du protocole et il est l'interlocuteur en cas de contrôle.

Attention : Pour les surfaces de plus de 400m2 : en plus du référent COVID, obligation de veiller au respect de la jauge, par la présence d'une personne à l'entrée pour le comptage ou par la mise en place d'un dispositif de comptage.

4. Contrôle de l'hygiène des mains

Mise à disposition à l'entrée et utilisation obligatoire pour tous (même en dessous de 6 ans) du gel hydro-alcoolique

5. Port du masque obligatoire

À partir de 11 ans, recommandé à partir de 6 ans

6. Respect de la distanciation à proximité des caisses

Pour faciliter le respect de la distanciation physique entre les clients.

7. Nettoyage et désinfection régulière des surfaces de contact

(rambardes, poignées, écran tactile...)

8. Limitation de la manipulation des articles

(jouets par exemple)

9. Ventilation 2 fois par jour

2 fois par jour, pendant minimum 15 minutes, de façon naturelle ou pas un système d'aération mécanique.

Le dispositif recommandé

Un sens de circulation unique

Avec marquage au sol et si possible une entrée distincte de la sortie

Séparation physique entre le client et le caissier

(plexiglass par exemple)

Proposition de créneaux horaires « faible affluence » pour les personnes vulnérables

(Affichage horaires faibles/fortes affluences)

[Consultez le protocole sanitaire renforcé](#)

[Imprimez l'affiche des recommandations à suivre](#)

[Imprimez l'affiche Click&collect](#)

